

CFA de l'académie  
de Toulouse



éducation  
nationale



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Lycée Vincent Auriol 31250 REVEL

# Le CFA de l'Académie de Toulouse

- 1700 apprentis
- 200 formations
- 4 UFA
- 62 lycées



# Répartition des formations par niveau en %

Niveaux	Pourcentages
3	12 %
4	35 %
5 (BTS)	48 %
6	4 %
7	1 %

**29 % des  
parcours en  
mixité**



Hôtellerie  
restauration



Maintenance,  
Automobile, Engines



Bâtiment et  
travaux publics



Bois et  
ameublement



Commerce et  
vente



Electricité,  
électronique,  
énergie



Informatique



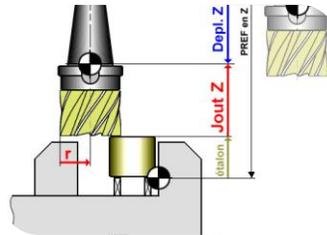
Gestion,  
administration,  
comptabilité



Industries  
graphiques,  
audiovisuel



Plasturgie,  
composite



Productique,  
mécanique



Aéronautique



Soins à la  
personne, sanitaire  
et social



Transport et  
logistique

Télécharger notre catalogue, "Formez-vous en apprentissage dans un lycée public"

<http://maforpro.ac-toulouse.fr/>

# FORMATIONS DISPENSÉES en apprentissage au Lycée Vincent AURIOL à Revel

## Formations

BTS Technico-Commercial options: Bois et dérivés – Matériaux du bâtiment

BTS Développement et Réalisation Bois

BTS Etude et Réalisation d'Agencement

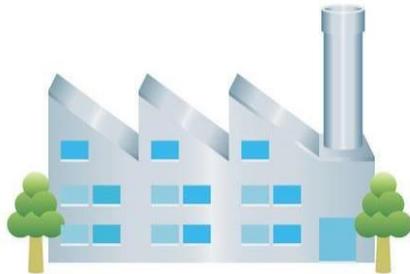
.....

.....

# Qu'est ce que l'Apprentissage ?

L'apprentissage est une formation en alternance qui associe :

une formation pratique et concrète  
chez un employeur



des enseignements théoriques,  
technologiques et pratiques en CFA



# L'apprentissage pour quoi faire ?

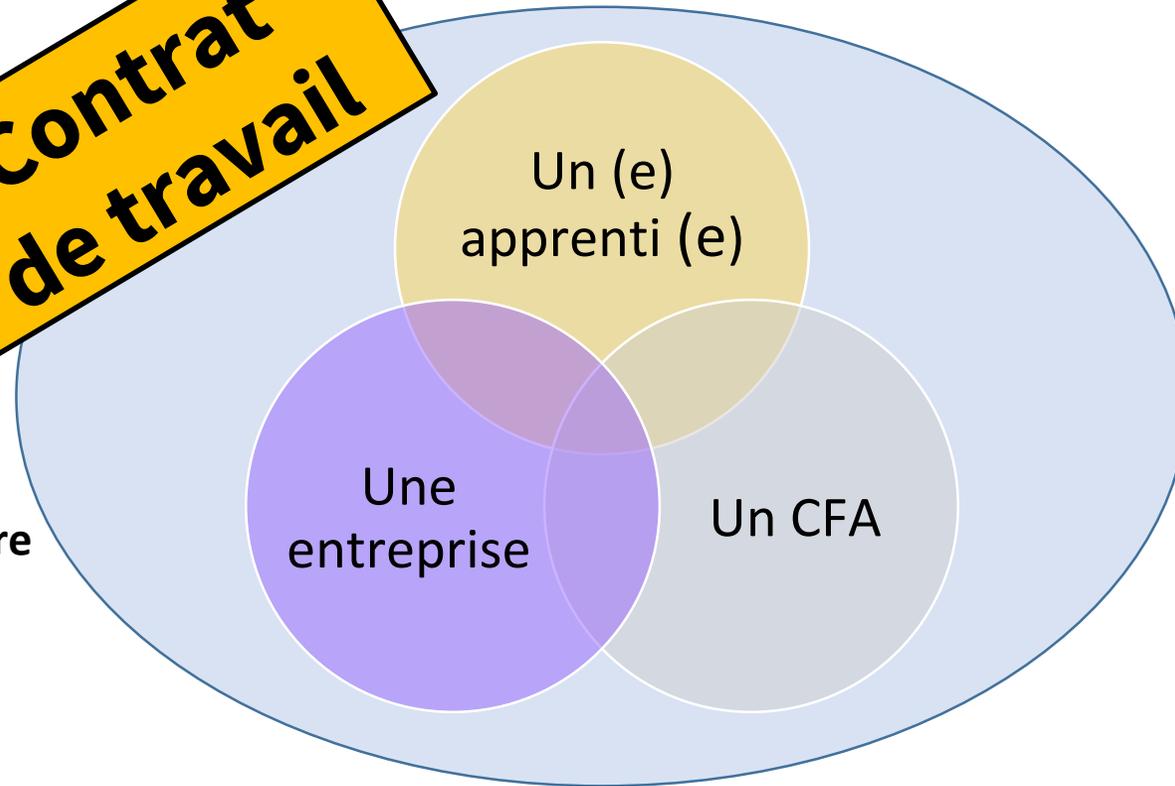
- L'apprentissage permet d'obtenir un diplôme de l'éducation nationale ou un titre professionnel reconnu par les entreprises, du CAP au Master.
- L'apprentissage facilite l'acquisition des compétences et permet une première expérience professionnelle rémunérée en préparant aux réalités de l'entreprise.
- Il facilite l'insertion professionnelle en fin de formation.



**En 2017, 72 % des apprentis sont en situation d'emploi 7 mois après la fin de la formation, contre 50 % des scolaires.**

# Le principe de l'apprentissage

**Contrat  
de travail**



Un statut de **Salarié**  
avec ses **Droits**  
et ses **Obligations**  
vis-à-vis de l'entreprise  
et de son centre de  
formation

Une formation  
théorique  
complémentaire  
basée  
sur l'**Alternance**

Un **Accompagnement**  
dans l'**Acquisition des Savoir-Faire**  
de l'apprenti  
par le maître d'apprentissage

Une véritable **synergie**  
école /entreprise

# Le contrat d'apprentissage

Article L.6221-1 du **Code du Travail** :

*« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre sa formation. »*



# Le cadre du contrat

- CDD de 1 à 3 ans, ou plus si Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). CDI possible.
- Le contrat peut commencer dans les 3 mois avant ou après le début de la formation au CFA.
- Période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise.
- Donne droit à 5 semaines de congés annuels.
- Fin anticipée du contrat :
  - Rupture unilatérale dans la période d'essai
  - Rupture suite à démission de l'apprenti
  - Licenciement de l'apprenti pour faute grave

# SAVOIR-ÊTRE

- Pas de retard
- Pas d'absence
- Communiquer avec les collègues de travail
- Avoir de l'autonomie et savoir travailler en équipe
- Savoir s'adapter aux diverses situations de travail
- Être dynamique et motivé

# Le contrat d'apprentissage pour qui ?

- Pour devenir apprenti, il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage et **être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**
- **Les jeunes âgés d'au moins 15 ans** peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (de la 6e jusqu'en fin de 3e).
- Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

# Le salaire des apprentis

L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela il perçoit un salaire **correspondant à un pourcentage du Smic** déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté /âge	16-17	18-20	21-25	26 et plus
première année	27 % (415 €)	43 %	53 %	100 % (1 539 €)
deuxième année	39 % (600 €)	51 %	61 %	100 %
troisième année	55 % (846 €)	67 %	78 %	100 %



[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/simulateur-employeur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur)

# Les aides aux employeurs

- **8 000 euros** pour recruter un apprenti majeur la première année de formation pour les entreprises de moins de 250 salariés. Pour celles de plus de 250 salariés, elles devront avoir plus de 5 % d'alternants dans leurs effectifs en 2021.
- **5 000 euros** pour recruter un apprenti mineur la première année de formation. Les conditions sont identiques que pour l'aide à 8 000 euros.
- **Ces aides sont valables pour les structures privées. Pour les structures publiques qui dépendent d'une collectivité territoriale, le CNFPT prendra en charge 50 % du coût formation (soit environ 3 125 euros par année de formation pour le BTS SP3S).**

# Les aides aux apprentis

- Aide à la **restauration** : 3 euros par repas
- Aide à l'**hébergement** : 6 euros par nuitée
- Aide de **premier équipement pédagogique** : 500 euros maxi
- Aide au **permis de conduire** : 500 euros
- APL (aide personnalisée au logement)
- Possibilité de solliciter **Action Logement**

# Fonctionnement d'une formation

- Un calendrier des regroupements
- Un emploi du temps
- Un livret d'apprentissage à renseigner par l'apprenti tout au long de sa formation
- Un règlement intérieur

# Méthodologie de prospection

## Les outils :

- Rédiger un CV
- Rédiger une lettre de motivation
- Préparer un fichier excel avec les entreprises contactées
- Se préparer à l'entretien d'embauche

# Comment trouver un employeur ?

- Solliciter les entreprises où vous avez fait un stage
- **Solliciter les CFA (pré-recrutement)**
- Contacts de vos professeurs, entreprises partenaires du lycée
- Réseau familial, voisins, amis
- Réseau associatif , activités (sport, musique...)
- Forum de l'emploi, portes ouvertes...
- Sites internet emploi/formation (MAFORPRO, Pôle Emploi...)
- Les pages jaunes...

Guy TROUPEL – Responsable des BTS au Lycée vincent auriol



[Ctx.auriol@ac-toulouse.fr](mailto:Ctx.auriol@ac-toulouse.fr)



06 24 25 39 80

Ghislain BERNARD – Coordonnateur pédagogique au CFA Académique



[ghislain.bernard@ac-toulouse.fr](mailto:ghislain.bernard@ac-toulouse.fr)



06 30 61 02 29